ABC LETTRES
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 102 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES, 75008 PARIS
980 292 551 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente-et-un décembre,
A 15h00,

Madame SAHYOUN Jamal,
demeurant 34 rue de la Grange, 35510 CESSON SEVIGNE,

Associée unique et présidente de la société ABC LETTRES,

Agissant en qualité de seule associée de la société ABC LETTRES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des dispositions statutaires,

A pris les décisions suivantes portant :

- Modification de la date de clôture du premier exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Madame SAHYOUN Jamal, associée unique, prend acte de l'existence d'une erreur matérielle au moment de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés, relative à la date de clôture du premier exercice social qui aurait dû être fixée au 31 décembre 2024, au lieu du 31 décembre 2023.

L'associée unique décide, en conséquence, de repousser la date de clôture du premier exercice social, initialement fixée au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024. L'exercice en cours est ainsi prolongé de 12 mois et aura, exceptionnellement, une durée de 14 mois.

DEUXIEME DÉCISION

Madame SAHYOUN Jamal, associée unique, en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

« Article 6 – Exercice social
6.1

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

6.2 Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2024 ».

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'associé unique sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame SAHYOUN Jamal

